

Regards croisés sur la citoyenneté européenne

AGNESE MOLINARO

*Un colloque pour faire le point
sur la Convention
et pour envisager
de nouveaux projets
avec les acteurs impliqués
dans cette expérience
aux horizons à la fois
larges et flouissants.*

Le colloque "Les échanges scolaires transfrontaliers, une contribution à la construction de l'Europe" qui a eu lieu à Annecy le-Vieux les 19 et 20 novembre derniers a marqué une étape fondamentale pour la Convention transfrontalière signée entre l'Académie de Grenoble et la Région Autonome Vallée d'Aoste.

Après cinq ans de coopération, il fallait faire le point sur les projets et les pratiques mises en œuvre - actions avec les élèves, formations des enseignants, échanges et rencontres.

De plus, il fallait aussi envisager les perspectives nouvelles, compte tenu des évolutions politiques, économiques et éducatives ainsi que des possibilités ouvertes par le développement d'Internet.

Lors du colloque, l'apport des expériences réalisées grâce au bon investissement de tous les Hauts-savoyards et vallésains impliqués dans les projets, a été un valeur le thème de la citoyenneté européenne.

Tous les acteurs étaient les participants : enseignants, personnel d'accueil, formateurs, partenaires territoriaux de l'éducation, autorités administratives et politiques des réseaux régionaux et nationaux, mais aussi responsables éducatifs d'autres régions en Europe. Un espace-temps ouvert aux travaux des élèves a représenté un ultime moment significatif de cette initiative.

Deux journées pour présenter, réfléchir, échanger des pratiques, être des points de réflexion, des suggestions pour l'avenir.

Deux journées qui se sont succédé, peut-être trop vite et avec des réflexions arrêtées, mais qui furent très riches car elles ont permis des regards croisés sur plusieurs aspects des échanges.

M. Jean-François, Inspecteur d'Académie, a commencé d'ores et déjà son travail, qui consiste en ce regard sur les données des années, et s'aperçoit que c'est le transfrontalier en train de se regarder lui-même. Alors, forcément, une question s'impose : comment peut-on aller au-delà de cette logique du transfrontalier se contemplant lui-même ?

La question méritait une réponse urgente ; en effet, comme l'a fait remarquer Mme. Eleonora Salsolero, de la Direction générale des échanges culturels au Ministère de l'Éducation en Italie, les coopérations transfrontalières peussent de leur souffle travailler.

Par conséquent, ouvrir, élargir le cadre devient une nécessité puisque les échanges transfrontaliers se réalisent dans un contexte qui bouge, celui de l'Europe qui a accéléré fortement, en dernières années, son processus d'intégration politique.

Si ce n'est devenu points faits du colloque :

• **le passage du bilatéral au pluri-latéral** et en à dire "Comment passer d'une coopération transfrontalière axée sur le bilatéral (qui se base sur la reconnaissance d'éléments communs, sur la valorisation de tout ce qui est proche et voisin) à la multiplicité de la coopération impulsée par les programmes européens (multiplicité qui en quelque sorte est un choix "nécessaire") ?

• **l'enrichissement mutuel dans la pratique éducative grâce aux technologies nouvelles.** La construction de cette Europe "terra incognita", au-delà des langages communs pratiqués en classe, des technologies nouvelles des outils ne sont probablement qu'à peine ébauchés aujourd'hui et dont nous ne connaissons pas encore

entièrement le porteur. Sans oublier, comme l'a dit M. Jean-François, Inspecteur de l'Éducation et de la Culture, que le prochain défi ne sera même plus l'Europe, mais le monde, la globalisation. Les autres ont essayé de croiser les regards sur différents aspects de la citoyenneté européenne. Le travail des années a été, en effet, extrêmement riche et varié. Les exemples concrets qui relèvent de vécu sont présents en évidence dans ce numéro (voir dans cet opéra) et dans les positions exprimées de la revue.

Il y a encore beaucoup de choses à approfondir, des défis nouveaux s'imposent, mais des points d'arrêt "conditionnés qui nous ont été marqués de petites "orbites" dans ce domaine en évolution permanente.

Quoique la construction européenne soit bien européenne, M. Fulvio Pasqual, Directeur des services du Département et l'Assesseur Eusebio Fioravanti, ont voulu souligner, par exemple, qu'il continuait par tous les moyens nécessaires à soutenir la construction européenne et la situation future elle-même des deux pays.

Mais au-delà de l'intention politique, il faut que les choses soient traitées et pour cela, il faudrait vouloir :

• **aux relations directes entre établissements.** Les hommes chargés et notamment les responsables, tandis que les établissements existent, il faudrait que des établissements suffisamment autonomes

généralisent la contractualité de ce que l'Académie et Haute-Savoie sont en train de faire ensemble. En fait, se sentir chargé de la mission de construire et de donner du contenu aux échanges est très important ;

• **aux liens fréquents et persistants entre les Inspecteurs de tout ordre d'école.**

C'est à cet niveau, de proximité élargie de contenu que les échanges profondent. Au propos, en nous a signalé qu'il y a eu même le cadre du comité régional franco-général une rencontre enrichissante produite entre les Inspecteurs de département de l'Ain et du département de la Haute-Savoie, et entre les collègues de Genève et ceux du Canton de Vaud. Et sur deux ou trois examens comparatifs des situations éducatives. Ce qui a été fort intéressant et signalé comme exemple à suivre, c'est la possibilité de créer une sorte de triangulation entre le nord de l'Italie, le Val d'Aoste en particulier, la Suisse romande et les départements proches de la Haute-Savoie.

Le domaine éducatif a besoin d'être enrichi par des relations, notamment entre les établissements et les entreprises ; donc, tout ce qui s'approche d'un stage technologique professionnel voudrait cette direction :

• **au renforcement transfrontalier par le développement des nouvelles technologies.**

Un exemple : les Savoyards sont construits une cité scolaire d'une certaine ampleur près de Chamonix. Elle ne s'appuie sur un lycée technologique et professionnel de France ; des liens existent déjà, des contacts-échanges ont été établis - mais pourquoi ne pas les étendre aux partenaires transfrontaliers, car on pourrait enrichir mutuellement dans la pratique éducative grâce à ces techniques. On est en train sans doute dans une réflexion sur la logique des réseaux, notamment dans les zones rurales, ce qui pose par exemple le problème des fibres de réseaux ;

• **à la reconnaissance mutuelle des qualifications** pour donner au jour des diplômés à une condition préalable : que les



Les ateliers

A) Regards croisés sur la culture technologique

M. Roussin / J. S. Quoyard

Les regards croisés sur la culture technologique peuvent sur :

- la culture technologique dans nos sociétés : son évolution liée aux changements socio-économiques, les activités sur l'écran ;
- la culture technologique à l'école :
 - l'enseignement de la technologie (contenus, objectifs, plans de la technologie informatique, ...)
 - la contribution de la technologie à la formation culturelle des élèves ;
 - l'importance de la technique et de la culture technologique dans les processus éducatifs, ainsi que sur le développement des apprentissages ;
- les actions et les projets qui permettent de valoriser et de promouvoir la culture technologique.

B) Collaboration transfrontalière et enseignement des langues

P. Flietz / K. Faltich

Comment la situation de frontalier peut-elle favoriser l'enseignement de la langue de voisin ? In que les échanges sont-ils utiles pour répondre à cette question ?

De quoi s'agit-il lorsqu'on évoque les échanges consistant un élément important d'une politique d'enseignement de l'étranger, de l'école élémentaire au lycée ?

De quoi s'agit-il, l'enseignement/apprentissage de la langue française se situe dans le cadre de l'éducation bilingue. Les échanges des enseignants et des élèves constituent une stratégie pour rendre ce développement authentique, motivant et efficace.

C) Problématique transfrontalière et citoyenneté européenne

A. M. Traversa / J.F. Aragatz

La construction européenne a fait sortir le concept de Citoyenneté de la logique intergouvernementale dans laquelle il était resté depuis la Révolution française. Il est désormais possible au niveau des États de définir une Citoyenneté européenne nécessaire pour préparer nos élèves à exercer des compétences politiques et juridiques qu'ils découvriront.

Mais de part et d'autre de la frontière, chacun le voit bien, cette définition encore strictement politique n'est plus suffisante. Les citoyens qui voudraient la vie sociale en cette fin de siècle interpellent de plus en plus enseignants, éducateurs et responsables des centres éducatifs sur un autre terrain : celui d'une citoyenneté sociale qui leur permettrait avant de travailler concrètement dans la vie des citoyens, des collègues et des lycéens européens.

D) Du partenariat transfrontalier au partenariat européen

(voir nos pages 10, 11, 12, 13 et 14)

E. Salvendy / A. Galbani

L'atelier se propose de faire émerger les éléments les plus significatifs des projets de partenariat bi- et multilatéraux, à partir des expériences concrètes des participants. Les deux typologies sont confrontées tout en mettant en relief les points de contact et les divergences, les avantages, les possibilités de développement etc. ; et surtout également une information sur les programmes Socrates I et 2. Sont en discussion en petits groupes sur des thématiques spécifiques au par de projets à l'aide de matériel adéquat.

E) Les enjeux pédagogiques des échanges scolaires

F. Jacques / M.H. Peyrot

Pour passer dans l'idée d'échanges scolaires, les associations ont proposé quelques questions/suggestions :

- décrire l'idée d'échanges à destination de l'école - Haute-Savoie par l'idée d'échange à plusieurs personnes de régions d'Europe et, pourquoi pas, du monde ;
- préciser les modalités effectives de coopération par le réseau Internet (échange de matériel et d'informations, comparaison de pratiques éducatives, forum de discussion) ;
- intégrer au projet d'établissement un projet culturel qui regroupe plusieurs partenaires travaillant sur un sujet commun de façon propre à chaque culture ou sur des sujets différents selon des modalités propres par l'un des partenaires ;
- développer l'emploi d'au moins deux langues, dans des situations communicationnelles authentiques et structurées (italien, français, français-anglais, italien-allemand, etc.)

F) Les échanges d'enseignants, source de changements ?

J. Jache / A. Prouzet

Travaux des échanges d'enseignants, pourquoi pas... ? Du moment que ce soit général, permanent, réciproque, intéressant... Cependant, ça fait peur, ça crée des problèmes, ça trébuche, ça bouillonne...

Enjeux et atouts d'une pratique réaliste, mais réaliste, cette liste à se défilée, mais qui, en tout cas, constitue un point d'entrée sans de multiples aspects.

Organisation du Colloque

Place Henriette Dur - Vallée d'Aoste

Place Rippey Geyssier 3 - Haute-Savoie

entreprises de part et d'autre reconnaissent la réalité de ces associations.

Comme participant et observateur, j'ai pu constater que les résultats dans ce domaine de coopération sont plus que satisfaisants et exemplaires par le nombre de personnes concernées, par la qualité et par la diversité des actions conduites.

Pendant ces journées, il est ressorti que le projet européen SOCRATES 2 qui sera suivi à SOCRATES 1, de manière égale en un deuxième succès dans plusieurs écoles, bénéficiera d'un investissement économique bien plus large et viendra à une intégration des politiques scolaires, dans le sens où de plus en plus, les États affirment au même titre la coopération et tâchent de donner des réponses communes.

Quand on multilatéral, on ne met pas qu'il faille quitter d'un coup le bilatéral pour sauter à pieds joints dedans. Il faut être restrictive quelque chose qui soit solide tout en continuant à bricoler, à expérimenter en essayant un passage de conceptualiser, modifier et avoir des partenaires plus nombreux, mais stables.

A ce sujet, on ne désespère pas qu'un jour, nos États respectifs ratifient le protocole additionnel à la Convention de Madrid sur la coopération transfrontalière, ce qui permettrait de résoudre déjà quelque chose car elle donnerait un encadrement juridique à des institutions de coopération transfrontalière.

Enfin, par les initiatives d'échanges et de formation, les notions de **citoyenneté européenne** et d'**interculturalité** sont finalement liées. Petit à petit, elles se sont transformées en valeurs, comme quelque fois à dire, pas seulement perçues, mais surtout concrètes. Les aspects problématiques demandent un effort d'analyse, ainsi qu'une recherche de solutions originales, un soutien spécifique, une application efficace et une évaluation ponctuelle selon le risque modéré en matière parlons lui, parfois défini par les pédagogues. Dans ce sens, les rapports de la lemmule intermédiaire et très riche de la "class-franco-italien" nous ont donné un bon exemple.

Des notions nouvelles ont été ébauchées et ces perspectives nous ont fait comprendre qu'il n'y a personne qui ce puisse nous donner des modèles, c'est l'expérience même qui va donner des pistes, des points d'appui le long de ce cheminement nouveau. Ces perspectives peuvent relier les secteurs englobés pour l'instant d'une façon encore partielle.

De son côté, l'effort de l'Administration régionale, comme l'a dit Marie la Sturzenemacher Gally Gally, est celui de faciliter les échanges, c'est à dire de faire en sorte qu'ils deviennent "le pain quotidien" de nos écoles, du moment que la construction de l'Europe est une priorité devenue aujourd'hui une réalité qui s'impose en tout domaine, et tout particulièrement à l'école, cellule de la société.